


| Section 1. Identification | | |
|---|--|---|
| Identificateur du produit | Windshield Wash Winter | Version : 8 Date d'entrée en vigueur : 25 janvier 2021 |
| Autres moyens d'identification | Aucun | |
| Identification du fournisseur initial | Chemfax Products Ltd. 11444 – 42 Street SE Calgary, AB T2C 5C4 Tél : 403-287-2055 | |
| Usage recommandé et restrictions d'utilisation | Liquide de lave-glace pour l'hiver. Aucune restriction | |
| Famille de produit | Mélange | |
| Numéro d'urgence | 1-855-887-2055 Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30 HNR | |

| Section 2. Identification des dangers | |
|--|--|
| Classification du risque |  |
| Dangers physiques | Liquide inflammable – Catégorie 2 |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë (orale) – Catégorie 3 Toxicité aiguë (cutanée) – Catégorie 3 Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 3 Lésions/irritation oculaires – Catégorie 2A |
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Liquide et vapeurs hautement inflammables. Toxique en cas d'ingestion. Toxique en cas de contact cutané. Toxique en cas d'inhalation. Cause des lésions oculaires graves. |
| Conseils de prudence relatifs à la prévention | Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Garder le récipient hermétiquement fermé. Fixer au sol et lier le récipient et l'équipement de réception. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation et d'éclairage à l'épreuve des explosions. Utiliser des outils qui ne génèrent pas d'étincelles. Prendre des mesures pour prévenir les décharges statiques. Porter des gants et vêtements de protection ainsi que des lunettes & masque de protection. |

Fiche de données de sécurité

| | |
|--|--|
| | <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Éviter d'inhaler les émanations, brumes, vapeurs et pulvérisations. Utiliser <u>uniquement</u> à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.</p> |
| Conseils de prudence relatifs aux interventions | <p>EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou avec les cheveux) : enlever tous les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant leur réutilisation. Rincer la peau abondamment avec de l'eau ou sous une douche en cas de présence sur les vêtements. Appeler un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : utiliser des produits chimiques secs, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone pour éteindre l'incendie. EN CAS D'INGESTION : appeler un médecin immédiatement. EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne à l'air libre et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin. Traitement particulier : voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette fiche. Ne pas faire vomir sauf sur instruction de personnel médical. Se rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles de contact, les enlever si la manœuvre est aisée. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> |
| Conseils de prudence relatifs au stockage | Garder dans un espace bien ventilé et sous clé. Garder le récipient hermétiquement fermé. Garder au frais. |
| Conseils de prudence relatifs à l'élimination | Éliminer le récipient et son contenu conformément aux réglementations locales en vigueur. |
| Autres dangers | Aucun |

Section 3. Composition / Informations sur les composants

| Dénomination chimique | Nom commun ou synonymes | Numéro CAS et autres identificateurs uniques | Concentration |
|-----------------------|-------------------------|--|---------------|
| Méthanol | Alcool méthylique | 67-56-1 | 35 – 50 % |

Les autres composants sont considérés sans danger et font partie d'un mélange breveté.

Section 4. Mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Contact oculaire | Nettoyer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin. |
| Contact cutané | Nettoyer la zone affectée avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements avant leur réutilisation. |
| Inhalation | Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficulté à respirer, consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | Rincer la bouche et donner deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Étendre la victime sur son flanc gauche pour prévenir toute aspiration de vomi. Consulter un médecin immédiatement. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | <p>Aigus Poison. Peut être mortel en cas d'ingestion. Risque de cécité en cas d'ingestion. Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. L'ingestion cause de la nausée, faiblesse et des effets sur le système nerveux central, des maux de tête, vomissements, vertiges et symptômes d'ivresse. Le coma et la mort par insuffisance respiratoire peuvent faire suite à des expositions importantes : un traitement médical est requis. Une période de latence de plusieurs heures peut se produire entre l'exposition et l'apparition des symptômes.</p> <p>Différés Cause des lésions aux organes à travers une exposition prolongée ou répétée.</p> |
| Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial | Effectuer un traitement d'appoint et symptomatique. La sévérité des symptômes dépend de la durée et de la concentration de l'exposition. En cas d'ingestion, consulter un médecin immédiatement. Antidote : le fomépizole augmente l'élimination d'acide formique métabolique. L'antidote doit être administré par du personnel médical qualifié. |
| Instructions de premiers soins supplémentaires | Ce produit contient du méthanol pouvant causer une intoxication et une dépression du système nerveux central. Le méthanol est métabolisé en acide formique et formaldéhyde. Ces métabolites peuvent causer une acidose métabolique, des troubles de la vision et la cécité. Comme ces symptômes apparaissent suite à une métabolisation, leur apparition peut être différée de 6 à 30 heures après l'ingestion. L'éthanol est en compétition pour la même voie métabolique et a été utilisé pour prévenir la métabolisation du méthanol. L'administration d'éthanol est indiquée pour les patients symptomatiques ou présentant des concentrations sanguines de méthanol supérieures à 20 µg/dL. Le méthanol est éliminé effectivement par hémodialyse. Le fomépizole (4-méthyl-1H-pyrazole) est un antagoniste efficace de l'alcool déshydrogénase et peut donc être utilisé comme antidote en cas d'empoisonnement au méthanol. |

| Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés et inappropriés | Produits chimiques secs, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau direct. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone |
| Risques spécifiques inhérents au produit | Liquide et vapeur hautement inflammables. Les mélanges à plus de 20 % de méthanol avec l'eau sont inflammables. Peut former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager au niveau du sol jusqu'à une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur. Des gaz dangereux peuvent s'accumuler dans les espaces confinés. Toxique. |
| Équipements de protection particuliers et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection intégrale. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients et structures exposées au feu. |

| Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence | Gants résistants aux produits chimiques (nitrile), bottes, lunettes de sécurité, appareil de protection respiratoire, combinaison à l'épreuve du feu. Éloigner le récipient de la zone d'incendie si la manœuvre peut être effectuée sans risque. Ne pas inhaler les gaz/émanations/vapeurs ou pulvérisations. Éviter le contact avec les yeux et la peau. |
| Précautions environnementales | Ne pas laisser les matières déversées pénétrer dans les drains de surface et les cours d'eau. |
| Méthodes et matériaux à utiliser pour le confinement et le nettoyage | Éloigner toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs inflammables peuvent voyager ou être déplacées par des courants d'air jusqu'à des sources d'inflammation telles que des témoins lumineux. Pomper de larges volumes du produit lorsque possible, endiguer et absorber la matière restante avec un produit absorbant approprié, placer dans un récipient pour l'élimination. |

| Section 7. Manutention et stockage | |
|---|---|
| Précautions relatives à la | Liquide inflammable, manipuler avec soin. Fixer au sol tous les fûts et |

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| sûreté en matière de manutention | réipients lors du déversement ou remplissage. Les réipients vides restent dangereux. Les résidus sont inflammables et peuvent provoquer l'explosion des réipients. Ne pas couper ou souder les réipients vides. |
| Conditions de sécurité relatives au stockage | Garder dans un endroit frais et sec. Garder les réipients hermétiquement fermés hors utilisation. Garder la zone bien ventilée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. |

| Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle | | | | |
|---|---|----------------------------|---------|-------|
| Paramètres de contrôle | TWA ¹ : 8 heures | STEL ² : 15 min | Plafond | DIVS* |
| Méthanol | 200 ppm (AB, OEL) | 250 ppm (AB, OEL) | | |
| *Présentant un danger immédiat pour la vie et la santé | | | | |
| Contrôle de l'exposition | Ventilation locale par aspiration | | | |
| Mesures d'ingénierie appropriées | S'assurer d'une ventilation locale par aspiration pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites d'exposition. Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation/d'éclairage à l'épreuve des explosions. Manipuler la substance au sein d'un système clos. Fixer/lier les réipients et l'équipement de réception. Garder une fontaine de lavage oculaire et une douche d'urgence dans la zone de travail. | | | |
| Mesures de protection individuelle | | | | |
| Protection oculaire / faciale | Lunettes de sécurité | | | |
| Protection cutanée | Combinaison, gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc/néoprène) | | | |
| Protection des voies respiratoires | Un appareil de protection respiratoire équipé de cartouches anti vapeurs organiques si les limites d'exposition sont dépassées. | | | |

| Section 9. Propriétés physiques et chimiques | |
|--|--|
| Apparence | Liquide clair, bleuté, avec une odeur âcre |
| Odeur | Odeur âcre |
| Seuil olfactif | Aucune donnée |
| pH | Sans objet |

¹ Valeur pondérée dans le temps

² Valeur limite d'exposition pour une courte durée

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---------------|
| Point d'éclair | 28 – 30 °C |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Aucune donnée |
| Point de fusion et point de congélation | - 40 °C |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée |
| Tension de vapeur | Aucune donnée |
| Densité de vapeur | Aucune donnée |
| Densité relative | 0,9399 |
| Solubilité | Soluble |
| Coefficient de partage, n-octanol/eau | Aucune donnée |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée |
| Volatilité | 35 – 50 % |
| Température de décomposition | Aucune donnée |
| Viscosité | Aucune donnée |

| Section 10. Stabilité et réactivité | |
|--|--|
| Réactivité | Stable |
| Stabilité chimique | Stable |
| Risque de réactions dangereuses | Ne se produira pas |
| Conditions à éviter | Aucune connue |
| Matières incompatibles | Éviter le contact avec l'hypochlorite de calcium, les hypochlorites, peroxydes, métaux réactifs tels que l'aluminium, le magnésium et le sodium, les acides forts, les bases fortes, les agents oxydants forts et le zinc. |
| Produits de décomposition dangereux | Ne se décomposera pas dans des conditions normales d'utilisation. |

| Section 11. Données toxicologiques | | | |
|--|--|---------------------|--------------------------|
| Toxicité des composants | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 respiratoire |
| Méthanol | DLMin 300 mg/kg (homme, orale) | 12,8 g/kg (lapin) | 64 000 ppm (lapin), 4 h |
| Voies d'exposition probables cutanées : | Peut causer des rougeurs et une irritation avec un contact prolongé. | | |

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|--|
| oculaires : | Peut causer des rougeurs et larmoiements. Peut causer des lésions oculaires permanentes. |
| respiratoires : | Peut causer une irritation du système respiratoire, vertiges, stupeur, crampes, perte de conscience et possiblement la mort. |
| orales : | Peut être toxique dû au méthanol présent dans le produit – le méthanol est un narcotique toxique qui cause des effets toxiques amplifiés par des expositions excessives sur plusieurs jours. Cause nausée, dépression cardiaque, incoordination musculaire, narcose (perte de conscience), maux de tête, troubles visuels dus aux effets sur le nerf optique allant d'une vision double à la cécité. Les symptômes initiaux peuvent revenir avec plus de gravité suite à une période de latence de 6 à 30 jours. Dans les cas non mortels d'empoisonnement au méthanol, la récupération est lente et accompagnée de symptômes de malaise et de douleurs aux extrémités. Une cécité partielle ou totale peut persister ou devenir permanente. |
| Estimations de la toxicité aiguë (ETA) | Poison. Peut être mortel en cas d'ingestion. Risque de cécité en cas d'ingestion. Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. |
| STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition unique | Nerf optique, système nerveux central. |
| Toxicité par aspiration | Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) – expositions répétées | Non classé |
| Corrosion/irritation cutanée | Peut causer une irritation |
| Lésions oculaires graves/irritation | Peut causer une irritation |
| Sensibilisation cutanée ou respiratoire | Non classé |
| Cancérogénicité | Aucune évidence démontrant une caractéristique carcinogène de cette substance. |
| Effets toxiques chroniques | Le méthanol peut causer une cécité et s'accumuler dans le corps. Le méthanol a causé des défauts de naissance chez les animaux de laboratoire après avoir été inhalé à des concentrations extrêmement élevées. |
| Reprotoxicité | |
| - Fonction sexuelle et fertilité | Non classé |
| - Développement postnatal | Non classé |

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Effets sur ou via la lactation | Non classé |
| Mutagénicité sur cellules germinales | Non classé |
| Effets interactifs | Aucun connu |
| Autres renseignements | Aucun connu |

| Section 12. Données écologiques | |
|---------------------------------|--|
| Écotoxicité | Méthanol : CE50 : > 10 000 mg/L Daphnia magna (48 h) |
| Persistance et dégradabilité | Ne persistera pas |
| Potentiel de bioaccumulation | Non disponible |
| Biodégradabilité | Facilement biodégradable |
| Mobilité dans le sol | Non disponible |
| Autres effets nocifs | Aucun connu |

| Section 13. Informations relatives à l'élimination du produit | |
|---|---|
| Élimination du produit | Éliminer le récipient et son contenu conformément aux réglementations locales en vigueur. |

| Section 14. Informations relatives au transport | |
|--|------------|
| Numéro ONU | 1230 |
| Désignation officielle pour le transport selon l'ONU | Méthanol |
| Classe(s) de dangers relative(s) au transport | 3 (6.1) |
| Groupe d'emballage | II |
| Dangers environnementaux | Sans objet |
| Transport en vrac | Sans objet |
| Précautions spéciales | Sans objet |
| Numéro dans le guide des mesures d'urgence du Ministère des Transports | 131 |

| Section 15. Informations sur la réglementation | |
|---|--|
| Canada – Inventaire LIS | Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), la liste extérieure des substances (LES), ou en sont exempts. |
| TSCA | Tous les composants de ce produit figurent à l’Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont exempts. |
| Informations additionnelles | Aucune |

| Section 16. Autres informations | |
|--|--|
| Classification NFPA | Santé-3/ Inflammabilité-3/Reactivité-0/Risque spécifique-sans objet |
| Classification SIMD | Santé-3/Inflammabilité-3/Reactivité-0/Protection personnelle-Voir section 8. |
| Préparé par: | Services techniques de Chemfax Products Ltd. |
| Date de préparation: | 2 juin 2011 |
| Date de la plus récente révision: | 25 janvier 2021 |
| <p>Clause de non-responsabilité Note à l’attention du lecteur</p> <p>À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Le fournisseur mentionné ci-dessus et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à l’exactitude ou l’exhaustivité de l’information contenue dans la présente fiche. Il incombe à l’utilisateur de déterminer l’adéquation du produit avec l’usage qu’il souhaite en faire. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques sont décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu’il n’en existe pas d’autres.</p> <p>Chemfax Products Ltd. rejette expressément toute responsabilité, expresse ou tacite, quant aux garanties sur la qualité marchande et l’adéquation du produit fourni pour une utilisation spécifique.</p> | |